

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	19 août 2025
Délibération N°	12
Date de la convocation	8 août 2025
Objet	1.1.1 - Saint Martin de Londres - Réalisation de 2 logements collectifs locatifs sociaux supplémentaires sur le macro-lot n°2 du lotissement la Grappe d'Or.

L'an deux mille vingt-cinq le dix-neuf août à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Jacques RIGAUD, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Clémence ARTIERES, Manar BOUIDA, Roselyne PESTEIL, Valérie REYNES, Sabine SCHURMANN, Administratrices

ABSENTS EXCUSES :

Auguste CHOMEL
Christophe DESTAING
Gilbert FOUILHE
Denis MAULANDI
Serge RABINEAU

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Karine ANNEYA (pouvoir à M VINCENT)
Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)
Régine ILLAIRE (pouvoir à MME PESTEIL)
Christophe MORALES (pouvoir à MME BOUIDA)
Nicole MORERE (pouvoir à M RIGAUD)
Christine MULA (pouvoir à M GAUDY)
Laure TONDON, (pouvoir à M MEJEAN)
Patricia WEBER, (pouvoir à MME BOUIDA)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20250819-20250819-12-DEV-DE
Date de télétransmission : 20/08/2025
Date de réception préfecture : 20/08/2025

Objet : 1.1.1 – SAINT MARTIN DE LONDRES

Réalisation de 2 logements collectifs locatifs sociaux supplémentaires sur le macro-lot n°2 du lotissement la Grappe d'Or

Le 19 août 2025

Le Conseil d'administration d'Héroult Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22, n° AD/290424/H/2, n°AD/170225/H/2 et n° AD/230625/H/2 du Conseil Départemental de l'Héroult fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Considérant l'obtention de la décision de financement en décembre 2023 pour un projet initial de 26 LLS sur ce macro-lot n°2 et des subventions qui y sont rattachées,

Considérant le refus de permis de construire notifié à Héroult Logement en septembre 2024 sur ce même projet de 26 LLS au motif principal, signalé très tardivement par le service instructeur, de risque d'inondabilité du sous-sol,

Considérant la nécessité de refondre totalement le projet initial avec, la remontée des stationnements au RDC de l'immeuble ayant pour conséquence une réorganisation spatiale et une modification profonde du profil typologique des logements de l'opération,

Considérant le besoin de la ville de Saint Martin de Londres de créer des logements sociaux et le plus possible et donc de densifier sur ce lotissement, le seul actuellement actif sur le territoire communal,

Considérant la demande de la ville avec la création de 2 logements supplémentaires portant ainsi le nombre à 28 au total, mais avec le souhait pour Héroult Logement de conserver le bénéfice de la décision de financement acquise en 2023, valant pour les 26 initiaux,

Considérant la typologie des 2 logements supplémentaires définie comme suit :

	PLAI	PLUS	TOTAL
T1	1		1
T3		1	1
TOTAL	1	1	2

Le plan de financement a été défini comme suit :

ST MARTIN DE LONDRES
réalisation de 2 Lls supplémentaires
Lotissement la Grappe d'Or
(1 PLUS - 1 PLAI)

Prix de revient	Montant (TTC)
Prix de revient	236 811 €
TOTAL (Prix de revient)	236 811 €

Subventions	Montant (TTC)
Subvention ETAT	10 000 €
Subventions Départementales	42 940 €
sous total subventions	52 940 €

Prêts	Montant (TTC)
Prêts Construction	106 676 €
Prêts Foncier	29 833 €
sous total des prêts	136 509 €

Fonds propres	Montant (TTC)
Fonds propres (20%)	47 362 €
TOTAL (subventions-prêts-fonds propres)	236 811 €

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

D'ouvrir l'opération composée de 2 LLS collectifs à réaliser sur le macro-lot n°2 du Lotissement la Grappe d'or à Saint Martin de Londres en supplément des 26 initiaux à réinterpréter, pour un montant prévisionnel de 217 667,10 €HT.

ARTICLE 2 :

D'autoriser le Directeur Général à lancer les procédures de marchés de maîtrise d'œuvre, puis de travaux à suivre,
De demander la subvention auprès du Conseil Départemental de l'Hérault, délégataire de l'aide à la Pierre,
De demander les garanties nécessaires auprès du Conseil Départemental,
D'autoriser les emprunts et demandes de garanties,
De signer les contrats de prêt conformément au financement du logement social

ARTICLE 3 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE

Vincent GAUDY

